

# Pour un entrepreneuriat durable à l'international



# Votre entreprise et le développement durable : une relation gagnante

Le développement durable est un mode de développement visant à satisfaire les besoins des générations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations de demain à répondre à leurs besoins.

Cela concerne l'environnement mais aussi les populations et l'économie. Face aux changements climatiques et énergétiques notamment, le développement durable est également source d'innovation et une opportunité de repenser notre modèle économique.

Que vous soyez entrepreneur.e à la tête d'une PME ou indépendant.e, votre activité a un impact sur l'environnement, le développement économique et les droits humains, à Bruxelles comme à l'étranger.

En intégrant le développement durable dans votre entreprise ou dans vos activités, vous contribuez à la pérennité non seulement de votre projet mais aussi de la planète, de ses ressources et de ses habitants.

*Une initiative de la Secrétaire d'Etat de la Région  
de Bruxelles-Capitale au Commerce extérieur  
et aux Investissements, Cécile Jodogne*

Editeur responsable :

Brussels Invest & Export (hosted by hub.brussels),  
chaussée de Charleroi, 110, 1060 Bruxelles

Imprimé avec de l'encre végétale



# Sommaire

- pg 03 1. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat durable à l'international ?
- pg 07 2. Quatre raisons d'opter pour l'entrepreneuriat durable à l'international
- pg 09 3. Les étapes vers l'entrepreneuriat durable à l'international
- pg 10 **Étape 1**  
Analysez le niveau de responsabilité sociétale de votre entreprise (RSE)
- pg 11 **Étape 2**  
Emportez la RSE quand vous passez les frontières
- pg 13 **Étape 3**  
Choisissez les objectifs de développement durable les plus adaptés à vos activités
- pg 14 **Étape 4**  
Respectez les droits de l'homme
- pg 16 **Étape 5**  
Votre checklist de l'entrepreneuriat durable à l'international



## **La Région de Bruxelles-Capitale encourage les hommes et les femmes d'affaire à s'investir dans l'entrepreneuriat durable à l'international.**

Outre les grandes entreprises qui disposent souvent des ressources adéquates, nous voulons soutenir les PME et les indépendants dans leur volonté d'intégrer la responsabilité sociétale de l'entreprise, le développement durable et les droits de l'homme dans leurs stratégies.

Cette brochure vise avant tout à vous donner une vue d'ensemble des principaux enjeux du développement durable liés à l'entreprise. Elle guidera vos premiers pas dans le développement - durable - de vos activités de services ou de produits à l'international.



# 1.

## Qu'est-ce que l'entrepreneuriat durable à l'international ?

Dans le cadre du développement de votre entreprise à l'étranger, vous êtes attentif.ve aux effets économiques, sociaux et environnementaux de vos activités, que cela soit dans le secteur des services ou des biens. Trois dimensions importantes sont à retenir.

# La responsabilité sociétale de l'entreprise

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est un concept de gestion dans lequel votre entreprise intègre les problèmes sociaux et environnementaux dans ses activités, ainsi que les interactions avec les parties prenantes, telles que vos client.e.s (business ou consommateur.trices), vos employé.e.s et vos actionnaires.

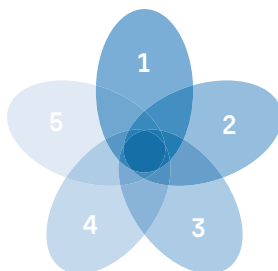
Les cinq P. du développement durable permettent de faire le point sur la RSE de votre entreprise :

## 1 — Personnes

Comment gérez-vous vos collaborateurs, hommes et femmes ? Comment garantissez-vous la sécurité et la santé sur le lieu de travail ? Tenez-vous compte des conditions de fabrication de vos produits ?

## 5 — Partenariats

Entretenez-vous des relations durables avec vos parties prenantes : clients, fournisseurs, investisseurs, mais aussi régulateurs et autorités ? Votre communication est-elle transparente ?



## 2 — Planète

Quelles incidences environnementales ont vos activités ? Comment économisez-vous l'énergie et assurez-vous une faible empreinte carbone ? Utilisez-vous des emballages biodégradables ou recyclables ?

## 4 — Paix

Disposez-vous de règles de bonne gouvernance et de traitement des plaintes ? Le dialogue avec vos collaborateurs est-il bon ?

## 3 — Prospérité

Quels sont les effets économiques de vos activités sur le contexte local ? Contribuez-vous à de la création d'emplois sur place ? Investissez-vous dans les infrastructures locales ?

Pour plus :  
[www.rs.belgium.be](http://www.rs.belgium.be)

# Les Objectifs de développement durable

Adoptés en 2015 dans l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, les 17 Objectifs de développement durable (ODD ou «Sustainable Development Goals» - SDGs) concrétisent l'engagement international visant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à veiller à ce que paix et prospérité profitent à tous.

Les ODD portent sur des enjeux tels que le changement climatique, les inégalités économiques, l'innovation, la consommation durable, la paix et la justice ou encore l'égalité entre les sexes.

Gouvernements, sociétés civiles et entreprises :  
tous se mobilisent en faveur des ODD.



Pour plus :  
[www.sdgs.be](http://www.sdgs.be)

## Entreprises et droits de l'homme

Un cadre de référence fixé par les Nations Unies aborde la question des entreprises et des droits de l'homme de manière unique, basée sur trois piliers :

1  
—

l'obligation pour l'État de protéger les personnes contre les violations des droits de l'homme perpétrées par des tiers, y compris les entreprises ;

2  
—

la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ;

3  
—

la nécessité de donner accès aux victimes de violations des droits de l'homme à une réparation efficace.

Ce cadre est concrétisé par le biais de 31 Principes directeurs « Entreprises et Droits de l'Homme » approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011 et qui font partie du développement durable.



## 2.

Quatre raisons d'opter  
pour l'entrepreneuriat  
durable à l'international

Développement durable, respect des droits humains, responsabilité sociétale et résilience entrepreneuriale vont désormais de pair :

- L'importance du **développement durable** étant aujourd'hui reconnue par toutes les parties prenantes, vous en intégrerez les dimensions dans votre stratégie d'entreprise. Les ODD peuvent vous aider à établir des priorités en fonction de votre entreprise, que cela concerne le droit au travail décent, l'incidence sur le marché local de l'emploi, la fiabilité de vos fournisseurs ou encore la gestion des ressources naturelles.
- En Belgique comme à l'étranger, respecter les **droits de l'homme** est un principe général mais également une obligation. En cas de violation, les conséquences pour votre entreprise peuvent être juridiques mais aussi négatives pour votre image aux yeux de vos clients, par exemple.
- Les entreprises sont toujours plus nombreuses à opter pour un modèle entrepreneurial socialement responsable. Il ne s'agit pas uniquement de multinationales et de grandes entreprises ; l'attention à la **RSE** grandit aussi chez les PME et les indépendants. La RSE peut notamment contribuer positivement à votre réputation en tant qu'employeur, attirer des talents et fidéliser votre personnel.
- A terme, améliorer les effets environnementaux, sociaux et économiques contribue à la **performance** de votre entreprise en réduisant vos coûts d'exploitation et énergétiques, mais aussi en poussant à l'innovation.

Inspirez-vous

En Belgique, les « SDG Voices », dont la FEB, sont forts d'un parcours concret sur le plan du développement durable et vous informent sur les ODD.

Pour plus : [www.sdgs.be](http://www.sdgs.be)



## Étape 1

### Analysez le niveau de responsabilité sociétale de votre entreprise (RSE)

Votre entreprise a une stratégie, un business plan et des activités de services et/ou de produits. Vous pouvez y intégrer la RSE, idéalement en étroite collaboration avec les parties prenantes à votre entreprise. Pensez aux droits de l'homme, aux intérêts du consommateur ainsi qu'aux questions sociales et environnementales.

#### L'avantage ?

- Vous contribuez positivement à la réputation de votre entreprise en détectant, évitant ou limitant les effets négatifs de votre activité ;
- Vous pouvez envisager de créer des activités à valeur partagée, c'est-à-dire directement bénéfiques à la fois pour votre entreprise et pour la société.

#### Certification RSE

**ISO 26000** est une norme internationale ISO concernant la RSE. Elle vise à aider les organisations et les entreprises en leur fournissant les outils nécessaires à la mise en œuvre de la RSE.

Pour plus :  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

## Étape 2

### Emportez la RSE quand vous passez les frontières

La RSE ne s'arrête pas à la frontière du pays où votre entreprise est établie. A l'étranger, vous pouvez aussi être confronté à des problèmes éthiques. Chaque pays ayant ses particularités, soyez bien préparé.e.

#### L'importance du contexte local

À l'international, les entreprises ont intérêt à développer de bonnes relations avec leurs clients, fournisseurs et partenaires. Mais vous pouvez être confronté.e à des problématiques d'ordre environnemental (déchets industriels, économie d'énergie, choix de mobilité...) ou social (sécurité et santé, travail des enfants...). Une préparation minutieuse est donc conseillée. Par exemple, tenez compte du contexte institutionnel, juridique, social et culturel dans le pays où vous développez vos activités.

Conseil pratique:

#### Faites une analyse de risques RSE

Analysez si votre entreprise, votre filiale ou vos partenaires à l'étranger pourraient être exposés à certains risques. Le « contrôleur de risques RSE » vous permet d'identifier les risques éventuels dans le pays vers lequel vous exportez, vendez vos services ou produits ou d'où vous importez des services ou produits.

Pour plus :

[www.mvorisicochecker.nl](http://www.mvorisicochecker.nl)

## Une attention sur la gestion intégrée durable

Les chaînes de production et de commercialisation sont toujours plus complexes. Par exemple, vous n'avez pas de filiale dans un pays donné mais c'est là que se déroule votre production. Pour éviter des mauvaises surprises, autant vous poser les bonnes questions en amont : d'où proviennent les matières premières ? Qui fabrique vos produits ? Dans quelles conditions de travail ? etc.

### Inspiration

#### Travailler avec des artisans locaux

*Soutenir le commerce équitable et développer son activité entrepreneuriale, c'est la voie qu'a choisi une coopérative bruxelloise spécialisée dans la vente d'articles pour enfants. Cette entreprise travaille avec de nombreux producteurs en Asie et en Europe, en conformité avec les standards « fair trade ». Cette approche permet de rémunérer l'artisan au juste prix mais également de répondre à la demande grandissante pour ce type de produits pour enfants (jeux, jouets, textile...) par des consommateurs de plus en plus sensibles à l'origine des biens qu'ils achètent ou offrent.*

#### Les droits du travail

Les normes de l'**Organisation internationale du travail** ont consacré plusieurs droits du travail fondamentaux : la liberté syndicale, le droit à négocier collectivement, l'interdiction du travail forcé, d'esclavage, du travail des enfants, et de la discrimination. En appliquant ces directives à votre entreprise, à vos fournisseurs et à vos clients, vous contribuez à l'évolution positive des relations commerciales et de la coopération économique, et bien sûr de la situation sociale locale.

Pour plus:  
[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

## Étape 3

### Choisissez les Objectifs de développement durable les plus adaptés à vos activités

Une manière de concrétiser l'entrepreneuriat durable à l'international est de l'inscrire dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Vous choisirez le(s) objectif(s) en fonction de la nature de votre entreprise, de vos activités et du pays dans lequel elles se développent : croissance économique inclusive, travail décent, égalité des genres, énergie propre...

Conseils pratiques:

#### Calibrez votre stratégie

En cas de doute sur l'action à mettre en œuvre dans le cadre des ODD, le « SDG Compass » sert de guide pour les entreprises ; il aide à calibrer votre stratégie sur le ou les ODD le(s) plus pertinent(s), calculer et gérer vos résultats.

Pour plus:

[www.sdgcompass.org](http://www.sdgcompass.org)

#### Partagez votre expérience

Votre expérience RSE et vos bonnes pratiques peuvent intéresser d'autres entreprises, et vice-versa. Le réseautage peut aussi être utile. The Shift est un réseau belge pour la durabilité. Il vise à concrétiser, avec ses membres (entreprises et organisations) et partenaires, la transition vers une société et une économie plus durable.

Pour plus:

[www.theshift.be](http://www.theshift.be)

## Étape 4

### Respectez les droits de l'homme

Les droits de l'homme sont reconnus internationalement par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les membres des Nations Unies. En tant qu'entreprise, vous avez l'obligation de les respecter, quel que soit le pays où vous développez vos activités ou votre secteur. Vos responsabilités en cette matière sont diverses :

- Veiller à ce que vos activités respectent les droits de l'homme ;
- Mettre fin à toute violation des droits de l'homme, dès qu'elle se produit ;
- Éviter ou limiter toute violation des droits de l'homme résultant des activités, produits ou services de vos relations commerciales avec d'autres parties.





## **L'apport de la Région bruxelloise ...**

Sous l'impulsion de l'Union européenne, le Gouvernement de la Région bruxelloise a contribué au plan d'action national portant sur la mise en œuvre des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » des Nations Unies.

Ce plan d'action (2017) concerne tant les entreprises belges actives en Belgique et/ou à l'étranger que les entreprises internationales en Belgique. L'objectif est de les stimuler à respecter les droits de l'homme et à les promouvoir au sein de l'entreprise et dans sa sphère d'influence.

## **... et celui du fédéral**

Dans le cadre de ce plan d'action national, l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) met à disposition une brochure « Accès au recours en Belgique » pour les victimes de violations de droits de l'homme causées par une entreprise.

L'IFDD est notamment en charge de la coordination et de la mise en œuvre de la politique fédérale en développement durable.

Pour plus :  
[www.developpementdurable.be](http://www.developpementdurable.be)

## Étape 5

### Votre checklist de l'entrepreneuriat durable à l'international

Pour assurer un réel entrepreneuriat durable à l'international, vous devrez disposer d'une stratégie et de procédures adaptées à la taille de votre entreprise et aux conditions du pays dans lequel vous exercez vos activités. Ainsi, votre plan de gestion durable à l'international comprendra une vue d'ensemble de la dimension de durabilité dans votre entreprise, les risques que vous aurez identifiés comme prioritaires, les mesures de prévention prévues, ainsi que les processus de suivi et de consultation avec les parties prenantes.

La checklist ci-dessous vous permet d'aborder les principaux points d'attention.

#### Les conditions de travail

Comment ? En veillant notamment à un niveau de salaire acceptable, en proposant des formations aux employés, en excluant le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que toute discrimination entre travailleurs.

**Les Directives de l'OCDE** régissent les droits de l'homme et les conditions de travail à l'échelle internationale. Ces recommandations concernent le travail, les droits de l'homme, la responsabilité en chaîne, l'environnement, la protection des consommateurs et la concurrence. En se conformant aux Directives de l'OCDE, votre entreprise est plus transparente et s'expose à moins de risques.

Pour plus :

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

## La responsabilité en chaîne

Comment ? En vérifiant dans quelle mesure vos activités, tout au long de la chaîne de production et de distribution, ont un impact sur l'environnement ou les conditions de travail, par exemple, et en prenant les mesures nécessaires pour traiter ou éviter cet impact (la « diligence raisonnable »).

### Le commerce responsable

La « Business Social Compliance Initiative » a été créée par la Foreign Trade Association. Il comprend un système de surveillance et de qualification standardisé pour les conditions de travail chez les fournisseurs.

Pour plus:

[www.amfori.org](http://www.amfori.org)

## La lutte contre la corruption

Le risque de corruption existe dans un certain nombre de pays. Il peut s'agir d'une personne abusant de sa position pour obtenir un gain personnel ou un avantage commercial, ou encore de pots-de-vin. Pour vous prémunir contre ce genre de risque :

- Évaluez votre situation et les risques potentiels ;
- Définissez le comportement modèle des cadres, rédigez un code de conduite et un règlement concernant les lanceurs d'alerte ;
- Ne soudoyez personne, travaillez dans le cadre de contrats clairs et collaborez avec d'autres entreprises et votre ambassade ;
- Soyez transparent.e et n'acceptez aucun « cadeau » illégal.

## Les droits de l'homme

Comment ? En veillant à garantir des conditions de travail dans l'entreprise conformes aux normes et standards internationaux, en évitant toute discrimination, etc.

Découvrez les **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**.

Pour plus:

[www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)

## Le respect de l'environnement

Les activités économiques peuvent avoir un impact considérable sur l'environnement. Elles peuvent présenter des risques de pollution, d'épuisement des matières premières et de dommages causés à la faune et à la flore. En diminuant l'empreinte écologique de votre entreprise, non seulement vous contribuez au respect de l'environnement mais vous suscitez le respect en tant qu'entreprise « propre ».

Comment ? En réduisant votre consommation énergétique, en optant pour l'énergie verte, en épurant les eaux usées, en limitant le flux de déchets, en favorisant le recyclage, en utilisant des ressources naturelles et matériaux certifiés, en inscrivant votre entreprise dans des modèles d'économie circulaire, etc.

### Inspiration

#### **Pour une architecture contemporaine durable**

*Depuis sa création il y a plus de 15 ans, un bureau d'architectes bruxellois a choisi de se concentrer exclusivement sur des projets de bâtiments passifs. Son crédo : combiner la créativité architecturale à la performance énergétique des bâtiments, celle-ci étant un levier important pour atténuer les impacts environnementaux du secteur de la construction à l'échelle mondiale. Ses projets les plus récents incluent la construction d'importants bâtiments passifs en Afrique.*

## La transparence et le rapportage

Les entreprises sont encouragées à produire des rapports sur leurs prestations économiques, sociales et environnementales.

Comment ? En utilisant les différents canaux de communication et en engageant un dialogue, via notamment les contacts presse, le site internet, les réseaux sociaux et le packaging de vos produits.

### Standards de « reporting »

**Les normes de « la Global Reporting Initiative »** sont les premières normes internationales pour le « reporting » en matière de durabilité. Elles vous indiquent la structure et la meilleure approche pour l'élaboration de rapports sur la RSE au sein de votre entreprise.

Pour plus:

[www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)

**Les directives développées** par l'International Integrated Reporting Council proposent des modèles de rapports intégrés qui mettent en commun informations financières et non financières.

Pour plus:

[www.integratedreporting.org](http://www.integratedreporting.org)

### Inspiration

#### L'innovation technologique pour de meilleurs services publics

*Une meilleure allocation de l'aide dans les économies émergentes reste un défi que les innovations technologiques peuvent aider à relever. Une entreprise bruxelloise développe des systèmes et des outils de gestion de données, améliorant ainsi la qualité des services publics dans le secteur de la santé principalement. Ses projets impactent la vie de plus de 100 millions de personnes dans plus de 25 pays, essentiellement en Afrique. Les clients sont des gouvernements, des ONGs, et des bailleurs de fonds. L'entreprise emploie près d'une trentaine de personnes.*



## Contact

**Brussels Invest & Export**  
(hosted by [hub.brussels](https://hub.brussels))

Chaussée de Charleroi, 110  
1060 Bruxelles

[rse-mvo@hub.brussels](mailto:rse-mvo@hub.brussels)

[www.hub.brussels](https://www.hub.brussels)

Editeur responsable :

Brussels Invest & Export (hosted by hub.brussels),  
chaussée de Charleroi, 110, 1060 Bruxelles